

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00195

SAINT-CHAMOND - LA VARIZELLE - CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE A LA SOCIETE D2P DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 47
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230019510

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

SAINT-CHAMOND - LA VARIZELLE - CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE A LA SOCIETE D2P DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE

L'Arena Saint-Etienne Métropole, salle omnisports a été construite sur le site de la Varizelle à Saint-Chamond. Cet équipement emblématique a transformé l'entrée ouest de la Ville.

Dans le même temps, à proximité, la Zone commerciale de la Varizelle a été requalifiée par l'opérateur D2P. De nouveaux commerces se sont installés en lieu et place d'une enseigne de bricolage.

A la limite entre le site de l'Arena et celui de la Zone commerciale, il reste une parcelle de 3 650 m², propriété de Saint-Etienne Métropole qui a vocation à être rattachée à la Zone commerciale. Une nouvelle cellule commerciale sera construite et un parking sera aménagé. Cette opération terminera l'aménagement réalisé par la société D2P.

Saint-Etienne Métropole et la société D2P se sont rapprochées afin de rechercher un accord. Il est proposé que Saint-Etienne Métropole cède à la société D2P à laquelle se substituera la société SARL Espace Commercial Saint-Chamond Varizelle, la parcelle 111AV574 pour partie d'une superficie de 3 650 m² environ au prix de 234 000 € HT. Ce prix de cession est conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 9 mars 2023.

Préalablement à cette cession, il est constaté la désaffectation de ce tènement et il est décidé son déclassement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la désaffectation et prononce le déclassement de ce tènement ;**
- **autorise la cession de ce tènement aux conditions indiquées ci-avant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître ZIEGLER notaire à Saint-Chamond ;**
- **la recette correspondante sera imputée à l'opération 395 du budget de l'exercice 2024.**

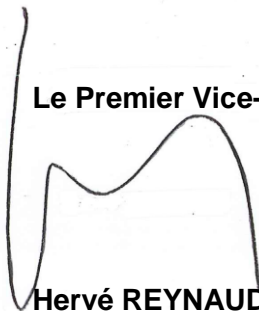
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD